

Légation de Suisse
en
France.

Paris (4, rue Cambon) le 16 Mai 1893

3

SCHWEIZ. DEP <small>E</small> T DES AUSWÄRTIGEN
POLITISCHE ABTHEILUNG
→ 17.MAI.93 ←
N <small>o</small> 2041

Préparez de rappeler le numéro ci-dessous

17

No 26/75

1049

Ex. 5

Monsieur le Conseiller fédéral

urgent

Pour faire suite à mon rapport du Dimanche 14 Mai sur la grappe de mariage de Michel par l'Italie, je me permets de Vous communiquer les quelques réflexions suivantes :

1^o) J'estime qu'un Etat qui remplit aussi peu que l'Italie ses obligations vis-à-vis de ses alliés monétaires, qui est hors d'Etat de reprendre sa mariage divisionnaire alors qu'il devrait l'échanger à bourse avant chaque fois qu'on lui en appelle pour cent francs, qui a lauprécédemment versé des cius de 5fr d'argent et en a inondé ses voisins, n'est pas en situation d'exploiter à outrance la bête ?une convention dont il n'applique pas les clauses fondamentales. Il est parfaitement

au Département fédéral

des affaires étrangères Berne
(Division Politique)



exact que la Convention de 1885 ne stipule rien à
l'égard du billeau et du nickel, mais ayant de
frapper une monnaie qui favoriserait le maintien
hors de l'Italie de la monnaie divisionnaire d'argent,
on a le devoir d'espérer de s'entendre avec les
voix auquel on va laisser en pension cette
monnaie d'argent; on leur droit des cigars. —

2° Si l'Italie prétend prêter autre, user de son
droit strict, de devoir d'une lacune de la Convention —
alors nous avons aussi le droit strict de dénoncer
la Convention — tellement, il conviendrait, me
semble-t-il, d'aviser l'Italie, dès maintenant,
de notre état d'esprit.

3° La situation de la Suisse est particulièrement
dangereuse en cette affaire. Dangereux d'abord au

point de vue monétaire, puisque nous avons probablement
200 millions pièces de 5f italiens (c'est comme à la France
 on aurait 800 millions et elle se plaint d'en avoir 350)

et puisque nous avons bien fait combien de monnaie
 divisionnaire d'argent italienne ; dangereux puisque nous
 avons de la monnaie riche de nickel ensuite que l'infiltration
 du nickel Italien est inévitable & que l'Italie refusera
 de la reprendre, le nickel n'étant pas une monnaie
 mise par la Convention — Dangereuse ensuite au
 point de vue politique, parce que les charrues
 français, si nous dénonçons la Convention, seront
 enchantés de mettre l'odieux de la chose sur nous &
 parce que l'Italie nous pardonne officiellement
 cette attitude - à Paris on sera enchanté de nous brûler avec Rome.

40 La conclusion me semble être que nous devons

avoir avec l'Italie une conversation très tendue, deux à deux, pour obtenir d'elle, entre nous, une amélioration profonde de la clause de liquidation spéciale Italo-Suisse. Il me semble que nous devions, en échange de la faute laissée au Cabinet du Ministre démettre des prêts de nickel, obtenir d'abord un type très différent de notre type, et surtout obtenir que l'engagement de nous rembourser en or ou en tracts sur le Suisse fut porté à 100 centimes; j'en vais plus loin; j'estime que l'Italie devrait nous remettre des titres de rente italiennes en garantie ou toute autre contremarque analogue. —

Cela prépare, car je suis, je le répète, qu'on veut nous mettre en présence d'un fait accompli. Nous tenons le contre-pied le manche si nous menacions de dénoncer et si nous savions user du moyen, pour nous tenus,

ceur, je le répète, le gouvernement français, j'en suis convaincu, ne bougera pas, par faiblesse, ignorance, préoccupation électorale, crainte de complications politiques, absence de peur d'une invasion de Michel Talon etc etc. — Je
vous serai reconnaissant de faire rapidement part des indications qui précèdent & de me rappeler dimanche au Département fiducial de Finances & à M^e Cramer-Trey

Je vous prie, monsieur le Conseiller fiducial, les assurances de ma haute considération

J. Verdy
+